



©Yannick Gouguen

Le 14 février 2022

## Le Taravo : une préservation qui dure !

Renouvellement de la labellisation

**Fleuve côtier convoité, faisant l'objet de contes et légendes, le Taravo est le troisième fleuve de Corse. En dépit de la présence d'exploitations agricoles typiques et traditionnelles, il a conservé sa nature intacte. Une nature qui a amené ce joyau à être labellisé « site rivières sauvages » en 2017. Depuis lors, des opérations concrètes ont été conduites afin de préserver le fleuve et sa vallée. Le programme d'actions continue, et les Rivières Sauvages sont fières d'annoncer le renouvellement de la labellisation pour 5 nouvelles années !**

### Les éléments techniques du fleuve

Le Taravo, avec une longueur de 65 kilomètres, représente le principal cours d'eau de Corse du Sud et le troisième fleuve de Corse. Son bassin versant, de 490 kilomètres carrés, intègre divers espaces naturels à forte valeur environnementale : 5 sites Natura 2000, 6 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II, ainsi que le parc naturel régional de Corse qui s'étend sur environ de 205 kilomètres carrés. Le bassin versant accueille également la moitié des exploitations agricoles du département de la Corse du sud. C'est donc un cadre qui conserve une certaine « sauvagitude », chère aux auditeurs de l'AFNOR tout en ayant su concilier des activités agricoles traditionnelles typiques. Ainsi un grand nombre d'espèces végétales et animales s'y développent. Il est favorable au développement de la Truite et notamment de la Truite Macrostigma : à ce titre, le Taravo présente les caractéristiques d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole<sup>1</sup>.

### Des résultats concrets et un label renouvelé

Afin de protéger sa nature intacte et sa richesse environnementale, le Taravo fut le premier fleuve Corse à recevoir une distinction convoitée en 2017 : une labellisation « Site Rivières Sauvages » de niveau 2. Celle-ci s'inscrivait dès lors dans un projet de territoire fort, avec un programme d'actions visant à préserver le Taravo, mais aussi à valoriser sa vallée, haut lieu de conservation. Différentes opérations ont donc été menées à bien, permettant de sensibiliser la population du bassin versant aux dépôts sauvages mais aussi de souligner l'attachement des habitants à la protection de leur

---

<sup>1</sup> En France, une rivière de première catégorie est un cours d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, ombre commun, huchon). Si elles sont naturellement présentes (et non issues de réempoissonnements successifs), ces espèces sont réputées être de bons bioindicateurs.

rivière. Pour renforcer ces actions, le film « Taravo : une Vallée en Héritage » a été réalisé, faisant de ce fleuve un territoire avec une attractivité pour un développement durable. Ces résultats significatifs renforcent d'autant plus l'envie de continuer à faire rayonner l'image de la vallée pour laquelle une marque a d'ailleurs été créée.

Aujourd'hui, les Rivières Sauvages sont fières de pouvoir continuer à œuvrer pour la préservation et la valorisation de cette richesse avec le renouvellement de la labellisation pour cinq nouvelles années. Une fierté d'autant plus forte que le Taravo passe à un label de niveau 3, le plus élevé. Il rejoint ainsi le top 3 des rivières possédant cette certification avec l'Estéron et le Travu, autre fleuve côtier corse.

**Un fleuve est un patrimoine inestimable et c'est la raison pour laquelle la Collectivité de Corse, au travers des nombreuses actions réalisées, souhaite préserver le Taravo de toute atteinte.**

**Le label « Site Rivières Sauvages »** est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc.... Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages avec l'aide du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2021, 29 rivières sont labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo et le Travu en Corse du Sud, le Fangu en Haute-Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor, le Pic et la Gioune en Creuse et la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et votre soutien !

#### **CONTACTS :**

Association du Réseau des Rivières Sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr>

- Marie-Pierre MEDOUGA : communication, mécénat et relations médias - 06.22.78.71.38 - [communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:communication@rivieres-sauvages.fr) - [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) - @mapyntonga
- Wendy Bignon : chargée de communication /RSE et assistante DG - 06.62.88.53.88 - [rse.mecenat@rivieres-sauvages.fr](mailto:rse.mecenat@rivieres-sauvages.fr)